

Nice**Saucissonneurs niçois : réquisitoire aujourd'hui****cour d'appel d'aix**

C'est ce matin à 9 h à Aix que l'avocat général Roland Mahy mettra les points sur les « i » et les barres sur les « t ». Les quatre saucissonneurs niçois qui comparaissent devant la cour d'assises d'appel depuis près de deux semaines, Sylvain Chatelet, 43 ans, Yonnaïse Sojae, 42 ans, Jean-Paul Petit, 47 ans et Tarak Kemila, 44 ans, connaîtront à l'issue du réquisitoire le quantum des nouvelles peines requises à leur encontre. A Nice, en janvier 2006, ils avaient écopé de 22 ans, 20 ans, 18 ans et 15 ans de réclusion et ils espèrent une plus grande clémence des jurés aixois.

Hier soir, les quatre accusés ont dû essuyer une rafale de plaidoiries émanant des parties civiles qui ont ébranlé les certitudes affichées dans le box depuis le début du procès. Il semble qu'ils aient préparé leur défense avec un soin égal à celui qu'ils ont mis à perpétrer ce qui restera comme un des casses du siècle à Nice les 19 et 20 juin 2001. « *C'était le coup parfait, le coup d'éclat* » commentera Me Benoit Chabert, « *mais c'était sans compter sur le seul élément qu'ils ignoraient : ils étaient suivis depuis plusieurs semaines par la brigade anti-gang, car ils étaient soupçonnés d'avoir trempé dans une autre affaire de braquage de fourgon* ». Pas de chance : Kemila et Petit sont repérés face à la maison des victimes qui seront prises en otages, séquestrées, humiliées toute une nuit, le temps de transformer le directeur de l'agence bancaire en bombe humaine et de se faire remettre trois sacs de devises étrangères évaluées à 32 millions de francs.

Identifiés dans le Vieux-Nice

Pas de chance (bis) : la veille des faits, les quatre hommes sont identifiés ensemble dans le Vieux-Nice et de se retrouver pour le partage du butin au domicile de Sylvain Chatelet, hormis Sojae qui nie formellement toute participation au casse.

La stratégie de Me Chabert, de son jeune adjoint Me Pierre De Combles de Nayves, auteur d'une première plaidoirie magistrale, et de Me Roland Rodriguez est très claire : il s'agit de balayer les « inventions » des accusés, leurs « faux-semblants » et de pointer les « vraies certitudes du dossier » : une « opération millimétrée », le choix d'une agence bancaire traitant du liquide, la location de box et studio par « Monsieur Kiloutout » (Sojae), l'acquisition de deux 4x4, le repérage des trajets de la victime, les renseignements sur ses trois enfants, ses voisins, sa banque, l'arsenal découvert dans le box, les empreintes ADN, les directives de Chatelet à ses co-détenus par un téléphone clandestin introduit en fraude en prison à Draguignan, ses « Reebok » reconnus par Loïc, le fils de la victime qui a tenté à deux reprises de mettre fin à ses jours tant il a été traumatisé dans sa dignité et nié dans son humanité...

Les trois avocats vont pilonner tour à tour « la fausse sincérité » des accusés, leur roublardise au service du mensonge, leurs « acrobaties et leur concert d'incohérences » dit Me Rodriguez, et même leur présence « fantômatique » au fil des ans. Le président Patrick Vogt, lui, a bien tenté une dernière fois d'arracher aux accusés ces vérités qu'ils cachent par peur de représailles sur eux-mêmes et sur leurs familles : « *Je vais bientôt sortir mais j'ai peur, je ne suis pas tranquille...* » avoue même Kemila. En vain. Les quatre hommes sont figés, murés dans leur stratégie, la seule qui soit « plausible » à leurs yeux, ou « présentable ». « *On va tourner*

virer, ça avancera pas », reconnaît Sojae.

Leurs avocats Mes André Bezzina, Cédric Porteron, Gérard Baudoux, Charles Hassoun, Bernard Sivan, Olivier Arnaubec et Eric Dupond-Moretti devront déployer tout leur talent pour convaincre les jurés de leurs « certitudes » et de leur intime conviction. Verdict demain soir.

FRANÇOIS RAUGER

Tous droits réservés : Nice Matin

7A518D6FB1DBF9AA3ABCE76F70D043D17A615E6F

[Retour](#)